

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



ATHLÉTISME PRIMAIRE

Championnat régional scolaire

Lundi 4 juin 2018

Stade municipal de St-André-Avellin

## Table des matières

### **Renseignements techniques**

Article 1 - Installations .....	3
Article 2 - Équipement .....	3
Article 3 - Chronométrage .....	3
Article 4 - Catégories.....	3
Article 5 - Surclassement .....	4
Article 6 - Composition de la délégation .....	4
Article 7 – Accompagnement de la délégation.....	4
Article 8 - Chambre d’appel .....	5
Article 9 - Faux départ.....	5
Article 10 - Dossard.....	5
Article 11 - Récompenses .....	5
Article 12 - Classement .....	5
Article 13 -Bris d'égalité.....	6

### **Règlements spécifiques aux épreuves**

Article 14 - Sprint (60 m, 150 m et 400 m) .....	7
Article 15 - Courses (800 m, 1 000 m et 1 200 m) .....	7
Article 16 – Haies .....	7
Article 17 - Lancer du poids .....	8
Article 18 – Saut en longueur .....	8
Article 19 -Saut en hauteur.....	8
Article 20 - Relais .....	9
Article 24 - Règlements officiels .....	9

ANNEXE A – TABLEAUX DES ÉPREUVES .....	10
--	----

ANNEXE B – PROGRAMME DE LA COMPÉTITION .....	11
--	----

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

### Article 1 - Installations

- Piste de 200 m, 6 couloirs en ligne droite et 5 couloirs en courbe;
- L'aire de lancer du poids se trouve dans un cercle en béton;
- Une aire d'élan pour le saut en longueur en Mondo;
- Une aire d'élan pour le saut en longueur en poussière (cendrée).

### Article 2 - Équipement

- Tout le matériel (poids, témoin) sera fourni par le comité organisateur. Ce matériel sera le seul à pouvoir être utilisé. Il n'y aura pas de bloc de départ.
- Les souliers avec crampons de 7 mm maximum sont permis.
- Les souliers à crampons de soccer sont interdits.

### Article 3 - Chronométrage

- Le chronométrage s'effectue de façon manuelle.

### Article 4 - Catégories

<u>Catégorie</u>	<u>Division</u>	<u>Date de naissance</u>
<b>Colibri</b>	<b>P3</b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009
	<b>P4</b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008
<b>Moustique</b>	<b>P5</b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007
	<b>P6</b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006
Les athlètes doivent respecter l'article 2 de la réglementation administrative du RSEQ Outaouais.		

- Athlète – Moustique +
  - Un élève qui est plus vieux que le 1<sup>er</sup> octobre 2005 peut participer à la compétition.
  - Si l'élève se classe dans les 3 meilleurs de son épreuve, il y aura un exæquo pour cette position et une médaille sera remise à chacun.
  - Ses résultats comptent dans le pointage de l'école.
  - L'élève devra être ajouté sur S1 par la coordonnatrice.

### Article 5 - Surclassement

- Le surclassement simple est permis dans toutes les catégories. L'athlète doit toutefois se surclasser pour l'ensemble de ses épreuves.

### Article 6 - Composition de la délégation

- **Un maximum de 40 athlètes** – toutes catégories confondues
- Un total de **3 épreuves par athlète plus 1 relais** qui seront prévu vers 17h. Les 3 épreuves seront réparties de la façon suivante :

2 épreuves de piste et 1 épreuve de pelouse

**ou**

2 épreuves de pelouse et 1 épreuve de piste.

- **Pour l'épreuve de 60 mètres, chaque établissement peut inscrire un maximum de 3 athlètes par catégorie par sexe.**

### Article 7 – Accompagnement de la délégation

- Bénévoles-terrain
  - **Chaque établissement d'enseignement devra fournir un bénévole, selon la charte ci-bas. Le bénévole sera assigné à une épreuve pour un ou des quarts de travail.** Les coordonnées de ce bénévole doivent être envoyés via le formulaire en ligne prévu à cet effet avant le jeudi de la semaine précédant la compétition. Les bénévoles et les responsables d'école recevront un courriel d'information dans la semaine précédant l'évènement.
  - **Bénévole selon nombre d'inscriptions :**
    - 0-5 athlètes : pas de bénévole**
    - 6-10: 1 bénévole (½ journée seulement)**
    - 11-40 : 1 bénévole pour la journée (ou 2 bénévoles pour une ½ journée)**
  - Un non-respect de cet article engendra des frais supplémentaires de 25\$/bénévole manquant.
- Entraîneurs / Accompagnateurs
  - Tout établissement qui participera à l'évènement devra **fournir un accompagnateur pour toute la journée et devra respecter son ratio imposé par l'école.**

- **Les noms des entraîneurs et accompagnateurs devront être inscrits sur la plateforme S1 avant le jeudi de la semaine précédant la compétition.**
- Dans le cas contraire, cet établissement sera facturé 25 \$ par accompagnateur manquant.
- **Seuls les entraîneurs inscrits sur S1 auront une cocarde pour accéder à la piste. MAXIMUM 2 entraîneurs/école.**

#### **Article 8 - Chambre d'appel**

- Des informations détaillées par rapport à la chambre d'appel (enclos) seront envoyées 2 à 3 jours avant la journée de compétition afin donner les indications les plus précises possibles selon le nombre d'inscription.
- Pour les courses, l'athlète doit donner son nom à l'aide au juge de départ. Dans l'éventualité où l'athlète n'est pas présent lors de l'appel, il sera exclu de son épreuve.
- Pour les épreuves de pelouse, l'athlète doit fournir son nom à l'officiel avant le début de l'épreuve. Si l'athlète ne respecte pas cette consigne, il sera exclu de son épreuve.

#### **Article 9 - Faux départ**

- Le premier faux départ d'une course est donné à tous les concurrents. Au 2<sup>e</sup> faux départ, l'athlète fautif est disqualifié.

#### **Article 10 - Dossard**

- Le port du dossard est obligatoire sous peine de disqualification. Le dossard doit être porté **devant en tout temps.**

#### **Article 11 - Récompenses**

- Les remises des médailles s'effectueront par bloc.
- Les bannières qui sont remises aux meilleures équipes de chacune des catégories seront acheminées aux établissements scolaires après le championnat.

#### **Article 12 - Classement**

- Il y aura un classement par catégorie par sexe :
  - Colibri (P3 + P4) – Masculin
  - Colibri (P3 + P4) – Féminin
  - Moustique (P5 + P6) – Masculin
  - Moustique (P5 + P6) – Féminin
  - Toutes catégories confondues

- Le classement des équipes sera compilé selon le système suivant :

1 <sup>ère</sup> position : 7 points	4 <sup>e</sup> position : 3 points
2 <sup>e</sup> position : 5 points	5 <sup>e</sup> position : 2 points
3 <sup>e</sup> position : 4 points	6 <sup>e</sup> position : 1 point
- La somme des points obtenus par chacun des concurrents d'un établissement d'enseignement par épreuve et par catégorie déterminera le rang de ce dernier.
- La compilation finale des points par établissement d'enseignement s'effectuera à partir des points obtenus par la meilleure équipe (par catégorie/ sexe).

### **Article 13 - Bris d'égalité**

- Les bris d'égalité seront déterminés en vertu des règlements de la Fédération d'athlétisme du Québec.
- Dans les situations où le bris d'égalité s'avère impossible, le même rang donnera droit au même nombre de points ainsi qu'aux mêmes récompenses.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX ÉPREUVES

### Article 14 - Sprint (60 m, 150 m et 400 m)

- Pour l'épreuve de 60 mètres, chaque établissement peut inscrire un maximum de 3 athlètes par catégorie par sexe.
- Aucun préliminaire n'est prévu, le classement sera effectué à partir du chronométrage des athlètes.
- Les courses de 60 m et de 150 m se tiendront en corridor.
- Les courses de 400 m se dérouleront comme une épreuve de demi-fond.

### Article 15 - Courses (800 m, 1 000 m et 1 200 m)

- S'il y a moins de 10 athlètes dans une catégorie pour ces épreuves, il y aura un jumelage de catégories de façon systématique (deux catégories peuvent être jumelées, mais le nombre total d'athlètes pour l'épreuve ne doit pas être supérieur à 20).
- Si on prévoit surpasser ce nombre, il est impératif que les athlètes proviennent de la même catégorie et qu'ils soient de même sexe.

### Article 16 – Haies

Catégorie	Distance (mètres)	Nombre de haies	Hauteur (pouces)	Début à la 1 <sup>ère</sup> haie (mètres)	Entre haies (mètres)	Dernière à l'arrivée (mètres)
Colibri féminin	60	6	24	12	7	13
Colibri masculin	60	6	24	12	7	13
Moustique féminin	60	6	24	12	7	13
Moustique masculin	60	6	24	12	7	13

### Article 17 - Lancer du poids

- La pesanteur du poids est conforme aux règles officielles pour chacune des catégories. Par ailleurs, chaque athlète effectuera 2 lancers et il n'y aura pas de finale dans cette épreuve.

### Article 18 – Saut en longueur

- La planche d'appel sera remplacée par une zone d'appel d'un mètre.
- Chaque athlète effectuera deux sauts.
- Cette épreuve ne comporte pas de finale.
- Le standard de mesure s'appliquera pour tous les sauts.

Standard de mesure (exprimé en mètres)

Catégorie	Filles	Garçons
Colibri	1,75	2
Moustique	2	2,25

### Article 19 - Saut en hauteur

- L'athlète est éliminé à la suite de 2 essais consécutifs ratés.
- L'athlète qui rate un essai devra ressayer son 2ème essai immédiatement après son premier.
- Hauteur de départ et élévation : à partir d'une hauteur de 0,90 m puis élévation progressive de la barre de 5 cm, jusqu' à ce qu'il reste 3 participants; élévation finale au choix des 3 derniers participants, tout en maintenant une élévation minimum de 2 cm.

Catégorie	Colibri F-M	Moustique F -M
Hauteur de départ	0,90 m	0,90 m
Élévation progressive	5 cm	5 cm

### Article 20 - Relais

- Les relais auront lieu vers 17h seulement si l'horaire le permet. La décision sera prise par le comité organisateur au courant de la journée.
- Lors de l'inscription des équipes sur la plateforme S1, l'entraîneur doit signifier son intention de participer aux relais pour chacune des catégories et sections. (voir l'onglet « Relais » lors de la sélection d'épreuves par athlète)
- L'entraîneur doit aussi remplir le « Formulaire d'identification des coureurs de relais » disponible sur notre site Internet et l'envoyer au RSEQ par courriel avant la date limite d'inscription.
- Des modifications pourront être apportés sur place en cas de blessures ou d'absence.
- Un maximum de 1 équipe par établissement scolaire dans chaque catégorie/sexe sera admis.
- Les résultats des relais ne sont pas comptabilisés dans les classements.

### Article 24 - Règlements officiels

- Le championnat régional scolaire d'athlétisme est soumis aux règlements de la Fédération d'athlétisme du Québec. (<http://www.iaaf.org/about-iaaf/documents/rules-regulations>)
- Les règlements officiels du RSEQ ont préséance sur la réglementation de la Fédération québécoise d'athlétisme.
- Les règlements administratifs du RSEQ Outaouais doivent être respectés.

## ANNEXE A – TABLEAUX DES ÉPREUVES

ÉPREUVES	Colibri féminin	Colibri masculin	Moustique féminin	Moustique masculin
	P3 & P4	P3 & P4	P5 & P6	P5 & P6
60 m	X	X	X	X
150 m	X	X	X	X
400 m	X	X	X	X
800 m	X	X	X	X
1 000 m	X	X		
1200 m			X	X
60 m (haies)	24	24	24	24
Hauteur	X	X	X	X
Longueur	X (zone)	X (zone)	X (zone)	X (zone)
Poids	2 kg	2 kg	2 kg	2 kg
4 x 60 m	X	X	X	X

## ANNEXE B – PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

### Journée de la compétition

7 h	Arrivée du comité organisateur
7 h 05	Réunion du comité organisateur
8 h à 8 h 20	Arrivée des athlètes, entraîneur et bénévoles
8 h 20 à 8 h 40	Accréditation des écoles (Tente RSEQ)
8 h 30	Réunion des officiels
8 h 40	Les athlètes des premières épreuves se rendent à la ligne de départ
8 h 50	Début des compétitions
10 h 15	Réunion entraîneurs
En avant-midi	Début des remises de médailles par bloc (Tente RSEQ)
17 h 30	Fin des compétitions et départ des athlètes

**Un document d'information avec les derniers détails sera envoyé 2 à 3 jours avant la journée de compétition.**